

RÉFORME DU LYCEE

GROUPE DE TRAVAIL DES IA-IPR

Bilan des observations de l'Accompagnement Personnalisé dans les lycées généraux et technologiques [Novembre-Janvier 2011]

Synthèse élaborée par Marc Bussière, Daniel Detilleux, Guillaume Lion et Claude Valtat

1. Suivi de la mise en place de l'Accompagnement Personnalisé en seconde

Dans la continuité du travail engagé à la rentrée qui avait abouti à une synthèse écrite des rencontres avec les équipes de direction, les inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux se sont rendus, par binôme [l'IA-IPR référent du lycée accompagné d'un(e) collègue], dans les classes. L'objectif était d'observer les pratiques mises en œuvre dans le cadre de l'accompagnement personnalisé, en situation, et de réunir les équipes impliquées dans ce temps d'enseignement afin de recueillir toute information utile pour coordonner les actions à venir.

Dispositif au cœur de la réforme du lycée, au même titre que les enseignements d'exploration, l'accompagnement personnalisé concernera les classes de première à la rentrée 2011 puis de terminale en 2012 ; il est intégré à l'horaire de l'élève dans un volume de 72 heures/année, dans la plupart des cas 2 heures hebdomadaire en moyenne.

Ce temps d'enseignement concerne chaque élève et doit l'aider à se doter de méthodes pour mieux appréhender sa scolarité au lycée, à construire son parcours au sein du secondaire, puis du supérieur et, à terme, à préparer son insertion dans la société, en se projetant bien au-delà du baccalauréat. Comme le prévoient les textes officiels, il s'articule autour de trois volets, « soutien », (disciplinaire ou non), « approfondissement » et « aide à l'orientation ».

2. Grandes tendances et analyse

2.1 Pour ce concerne l'organisationnel

Certains lycées ont été visiblement désarçonnés par cette mise en place et n'ont pas su organiser efficacement la semaine. Ainsi, mettre en parallèle sur la même heure un groupe disciplinaire et un groupe AP empêche pour le reste de l'année la mobilité des élèves en AP. Ils sont contraints de suivre toute l'année ce groupe quels que soient leurs besoins.

La mise en barrette (pratique constatée dans la plupart des lycées) permet de :

- répondre plus précisément aux attentes des élèves,
- créer de la souplesse dans la semaine,
- favoriser la concertation des équipes.

2.2. Pour ce qui concerne les contenus

Si une organisation défailante de l'AP dans l'établissement ne permet effectivement pas d'installer des contenus cohérents avec l'esprit de la démarche, une excellente organisation ne préjuge pas non plus de la qualité des contenus : une réflexion collective insuffisante ou carrément absente mène à des constats sans appel. L'AP redevient de l'aide individualisée, ou bien prend la forme d'ateliers divers sans grande cohérence entre eux aux yeux des élèves. Ils ne permettent pas une réponse pédagogique concertée et efficiente.

L'étape essentielle et indispensable de l'organisation et des contenus de l'AP est le DIAGNOSTIC.

En l'absence d'un diagnostic personnalisé bien pensé, on ne peut correctement situer l'élève, répondre à ses besoins, suivre ses progrès, évaluer la plus-value des ateliers suivis, envisager enfin, au-delà du début d'année, des processus de remise à niveau.

Les entretiens personnalisés, le tutorat permettent d'enrichir les diagnostics tout au long du parcours de l'élève.

Les réponses aux différents diagnostics peuvent être des activités :

- de soutien : c'est le plus pratiqué dans le cadre des heures d'AP mais est réalisé le plus souvent par l'enseignant de la discipline concernée. D'autres formes peuvent être proposées (enseignant d'une autre discipline, co-animation, groupes de composition variable...).
- d'approfondissement : les ateliers proposés concernent essentiellement les bons élèves, mais on peut aussi, à l'aide du diagnostic personnalisé, détecter les points forts d'un élève en difficulté. L'AP peut alors redonner confiance en soi en mettant l'élève en situation de réussite. Les ateliers proposés s'inscrivent la plupart du temps dans des thématiques intéressantes et motivantes associant plusieurs disciplines, sans pour autant anticiper sur les programmes à venir.
- d'aide à l'orientation : Le travail doit être mené en relation avec les co-psy et les professeurs documentalistes, l'action de chacun doit être complémentaire. Il s'agit pour les enseignants d'accompagner l'élève dans ses démarches, de donner du sens à son parcours. Cette aide à l'orientation est celle qui se prête le mieux à une annualisation : visite préparée et exploitée d'un salon de métiers, de manifestations professionnelles, etc. Ces activités doivent être articulées autour de compétences transversales (à l'image de celles du socle commun), en liaison avec les enseignements d'exploration et les connaissances disciplinaires du tronc commun.

3. Pilotage académique

○ Le groupe opérationnel du Programme de Travail Académique

Il travaille en complémentarité avec les actions conduites dans les collèges des inspecteurs.

Ses objectifs

- partager une culture commune des pratiques : aide personnalisée en école, accompagnement éducatif au collège et accompagnement personnalisé en lycée,
- impulser, repérer et analyser des bonnes pratiques conformes aux réformes, les diffuser.

Ses actions

- mise en place d'un accompagnement de proximité des équipes (groupes constitués de chefs d'établissement et d'inspecteurs),
- création d'espace des ressources (plate-forme collaborative et espace académique dédié).

○ La formation des enseignants et l'accompagnement des lycées

Les corps d'inspection et la DAAEFOP ont mis en place deux groupes de formateurs (un en LP et un en LGT) de disciplines variées.

Ces groupes doivent répondre aux demandes des établissements (plus de 20 demandes depuis la rentrée 2010) pour accompagner les professeurs (intervention par binôme de formateurs dans les établissements). Cette formation in situ est engagée.

La formation a permis de donner des repères communs sur l'accompagnement personnalisé (les compétences transversales, la posture de l'enseignant, sa place dans le volet « orientation »...) et des éléments concrets sur le cadre général d'une intervention en établissement.

Une plate-forme collaborative a été mise en place à cet effet à destination des formateurs intervenants et a pour vocation d'échanger sur les pratiques, de mettre en commun les outils et de partager la réflexion sur ces nouveaux moments d'enseignement.

○ La mise à disposition de ressources

Les visites et enquêtes permettent d'analyser les organisations, les pratiques pédagogiques pertinentes qui s'inscrivent dans le cadre officiel, prenant en compte le contexte de l'établissement. Afin d'en assurer la diffusion en complémentarité des travaux de chaque collège, premier et second degrés (enseignement professionnel, général et technologique), le site académique met à disposition des ressources issues « de bonnes pratiques » observées dans les classes ; ces exemples doivent susciter les échanges et donner l'envie de transférer ce qui se fait ici ou là.

4. Conclusion et perspectives

4.1 Freins

4.1.1 Au niveau de l'établissement

- L'organisation qui ne facilite pas la mise en œuvre d'une démarche diagnostique et la mise en place de groupes de besoins (mise en barrette, la taille des groupes...)
- La communication entre tous les acteurs n'est pas prévue (concertation, coordination, outils de suivi...)
- Lorsque l'AP est mise en place sans une réelle implication concertée des équipes (variable d'ajustement dans les services, tous les acteurs potentiels ne sont pas mobilisés...)

4.1.2 Au niveau des personnels (professeurs, CPE...)

- Une démarche qui ne repose pas sur un diagnostic initial bien pensé, permettant le suivi de l'élève et des bilans réguliers
- L'évaluation de la plus-value sur les élèves n'est pas réfléchie, ni concertée
- Le changement (de pratiques, de posture) est difficile lorsque l'on est trop arc-bouté sur sa discipline...
- Le nombre d'heures (charge de travail...)

4.1.3. Au niveau des élèves

- Quand les élèves ne voient pas l'intérêt de l'AP (ce peut être un problème de maturité....) ou bien quand il n'y a pas eu explicitation de la démarche de l'AP
- Ou bien lorsqu'ils n'attendent de cet AP qu'une simple aide au devoir leur permettant d'en finir au plus vite avec leur journée scolaire
- Quand les parents n'ont pas été convenablement informés et qu'ils réclament du soutien pour accrocher la « S »...

4.2. Leviers

4.2.1 Au niveau de l'établissement

- Le pilotage par l'équipe administrative avec l'appui du conseil pédagogique...
- La mise en place d'une coordination qui va générer une démarche collective avec des temps de régulation et faciliter les transferts entre l'AP et les pratiques quotidiennes
- L'organisation qui apporte de la souplesse (casser la structure classe...) avec la constitution de groupes de besoins homogènes, (ou hétérogènes si cela est voulu et exploité dans l'atelier : tutorat élève/élève, par exemple...)
- La communication (travail de longue haleine)
 - ✓ avec les élèves pour leur donner des objectifs de progrès (médiation)
 - ✓ entre tous les acteurs pour permettre la prise de conscience des enjeux

4.2.2 Au niveau des personnels (professeurs, mais aussi CPE, chefs de travaux, co-psy, infirmiers, assistants d'éducation...)

- Partir de réussites... (expériences déjà menées.. d'exemples...)
- Certaines pratiques favorisent l'entrée dans l'accompagnement des enseignants
 - ✓ La conduite d'entretien ... d'accueil... de médiation
 - ✓ la co-animation
 - ✓ le travail par compétences
 - ✓ l'entrée par un point commun à plusieurs disciplines (lecture d'énoncé, l'introduction...)

4.2.3. Au niveau des élèves

- Souligner l'intérêt des pratiques transversales
- Assurer une cohérence entre l'AP et les enseignements disciplinaires et d'exploration
- Privilégier un accueil personnalisé (entretien, bilan de compétences...) pour donner du sens à l'accompagnement (objectifs, auto-évaluation ...)
- S'appuyer sur les réussites des élèves afin de restaurer l'estime de soi et la confiance
- Mieux dialoguer avec les familles

4.2.4. Au niveau des corps d'inspection

- L'accompagnement des équipes par les référents notamment en participant à des moments de bilan, de régulation, au conseil pédagogique
- Le travail en liaison IA-DSDEN/ IPR/ IEN-ET
- La formation mise en place dans le cadre du Programme de Travail Académique...
- Le bilan de compétences des enseignants, et valorisation des professeurs qui s'investissent dans les pratiques innovantes
- Les visites/inspections croisées (au moins deux inspecteurs) dans ces espaces d'enseignement.

Cet accompagnement des équipes se poursuivra, notamment à l'occasion d'inspections à l'issue desquelles des réunions des équipes sont prévues et durant lesquelles ces points pourraient être abordés. Nous sommes en effet « porteurs » d'informations puisées dans les rencontres avec les équipes de direction, les professeurs, les responsables des secteurs professionnels et/ou tous les acteurs pouvant intervenir dans l'accompagnement personnalisé. Il s'agit bien d'impulser en partageant la réflexion et susciter une adhésion libre et éclairée au bien fondé de cet espace d'enseignement.